

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Commune de Billy-Berclau

Séance du Conseil Municipal du 2 février 2026

Exercice obligatoire depuis la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins permettre au Conseil Municipal :

- d'être informé de l'évolution des données économiques locales et nationales
- de prendre connaissance de la situation financière de la Ville
- de discuter des **orientations budgétaires qui préfigurent les priorités** qui seront traduites dans le budget primitif 2026

RÉSUMÉ

Billy-Berclau : Solidité Financière et Transition 2026

2025 : Une Solidité Financière Confirmée



4,7 M€ Investis sans Emprunt

Des projets majeurs (Rue Pasteur, MVE) financés grâce aux réserves accumulées.



Les charges d'intérêts de la dette sont passées de 314 k€ à 260 k€ en un an.

Désendettement Progressif

ÉQUILIBRE FINANCIER 2025

FONCTIONNEMENT :	Dépenses	Recettes	Solde
	7 969 992 €	10 277 766 €	+ 2 307 774 €
INVESTISSEMENT :			
	4 656 951 €	3 763 390 €	- 933 561 €
TOTAL :			
	12 666 943 €	14 041 156 €	SOLDE + 1 374 213 €

2026 : Transition et Continuité Technique



Un Budget de "Continuité"

Aucun nouveau projet stratégique n'est lancé avant les élections de mars 2026.



Prudence face aux Recettes

Anticipation d'une baisse des dotations de l'Etat et maintien de la pression fiscale à 0%.



Finalisation des Engagements

Priorité à l'achèvement des travaux en cours, comme l'isolation de la Maison de la Vie Écocitoyenne.

© NotebookLM

INTRODUCTION :

L'élaboration du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par le renouvellement du Conseil Municipal lors des **élections du 15 mars 2026**. Il ne prévoit donc pas de projet précis pour l'année 2026, hors de ceux qui sont déjà engagés, afin de laisser la nouvelle équipe élue de mettre en place ses projets.

Ce rapport présente donc les bases d'orientations d'un **budget de continuité technique**, qui vise à assurer le fonctionnement normal des services publics et le respect des engagements financiers jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée, sans préempter les choix stratégiques de la future mandature.

Au cours de l'année, il est prévu de proposer au nouveau Conseil Municipal de voter un budget supplémentaire qui sera la traduction de ses projets.

1. RÉTROSPECTIVE 2025 : UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT SIGNIFICATIF

L'exercice 2025 confirme la bonne santé financière de la commune, caractérisée par un excédent de fonctionnement solide.

A. Analyse de la Section de Fonctionnement 2025

Dépenses de fonctionnement :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 s'établit à 7 728 761 €, contre 7 638 351€, soit une hausse de 1.19 % correspondant quasiment à l'inflation (+0.96%).

1. Charges à caractère général (Chapitre 011) : Elles s'élèvent à 2 101 428 € en 2025 :

- **Achat de prestations de services refacturables** : 311 321 € Concerne principalement la restauration scolaire, les repas à domicile séniors et les prestations d'activités pour les accueils de loisirs
- **Eau** : 20 312 €
- **Électricité** : 145 550 € (en baisse par rapport aux prévisions)
- **Chauffage urbain** : 181 306 €
- **Carburant** : 18 350 €
- **Fournitures d'entretien** : 28 519 € Concerne l'achat de produits et matériels d'entretien des bâtiments.
- **Fournitures de petits équipements** : 126 492 € Concerne l'achat de matériaux, petit outillage, matériel électrique pour l'entretien des bâtiments et achat de diverses fournitures.
- **Contrats de prestation de services** : 166 362 € Hors frais de nettoyage des locaux qui s'élèvent séparément à 35 380 €.
- **Entretien de la voirie** : 122 031 €
- **Fêtes et cérémonies** : 213 025 €

2. Charges de personnel (Chapitre 012 :)Avec un montant de 4 293 741 €, la masse salariale baisse par rapport à l'exercice 2024 (4 295 334 €), malgré les mécanismes de hausse structurelle liés aux évolutions de carrière des agents communaux.

3. Atténuation des produits (014) : La commune a continué à payer en 2025 le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques, pour un montant de 77 091 € (montant inchangé par rapport à 2024). Par ailleurs, le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU poursuit sa baisse, s'établissant à 27 808 € (contre 31 359 € en 2024 et 44 763 € en 2023), confirmant la dynamique positive en matière de logement social.

A noter, le paiement pour la première fois pour la Commune du **DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel) pour un montant de **49 392€**.

Au total, ce chapitre représente une somme “record” de 157 975€.

4. Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) s'élèvent à **913 061 €**, marquant une baisse par rapport à 2024 (979 572 €), avec notamment :

- des subventions aux associations et organismes privés versées à hauteur de **93 335 €**.
- la poursuite de la baisse de la contribution au **SIVOM de l'Artois** : **370 087 €** en 2025 (contre 402 319 € en 2024 et 440 758 € en 2023).
- la contribution au SIAEV (Parc Marcel Cabiddu) qui s'établit à **229 860 €** (contre 228 375 € en 2024), restant quasi stable.
- la subvention au **CCAS** versée pour un montant de **65 000 €** (contre 73 000 € en 2024).
- les bourses communales : **5 500 €**

3. Charges financières (Chapitre 66). La charge de la dette poursuit sa décrue structurelle. Les intérêts payés en 2025 sont de **260 517 €**, en net recul par rapport aux **314 220 €** payés en 2024

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de gestion (produits des services, impôts et dotations) atteignent un **total réel de 10 216 038 €**.

- Les produits des services (Chapitre 70) progressent fortement pour atteindre **342 979 €** (contre 287 989 € en 2024), signe d'une fréquentation accrue des services périscolaires et de loisirs.
- **Les attributions de compensations sont stables : 3 125 845€**
- **Les produits des impôts directes locaux sont en hausse**, malgré la décision du Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts et passent de 2 361 796€ en 2024 à **2 478 082€ en 2025**.
- **Les dotations et participations sont également en hausse : 3 765 156€** en 2025 (3,56 M€ en 2024)
 - la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : + **7 247 €** en 2025, passant de 64953 € en 2024 à **72 200 €** en 2025.
 - la **Dotation Forfaitaire** : en hausse de **1 427 €**, s'établissant à **5 203 €** en 2025 (contre 3 776 € en 2024).
 - **Et surtout de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières sur les locaux industriels : 3 429 072€ en 2025** (3 234 474€ en 2024), témoignant de la dynamique du parc des industries Artois Flandres.
- **Les autres produits de gestion courante : 67 051 € en 2025** (en hausse par rapport aux 56 133 € de 2024), avec des revenus des immeubles et locations de salles s'élevant à **34 127 €** (contre 36 935 € en 2024) et une augmentation des produits divers (remboursements de sinistres et frais divers) qui atteignent **28 818 €** (contre 18 078 € en 2024).

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 :

La commune dégage donc un **excédent de fonctionnement de plus de 2,3 millions d'euros**

(Recettes totales 10,27 M€ - Dépenses totales 7,96 M€), permettant de couvrir intégralement le remboursement de la dette et de financer les investissements

B. Analyse de la Section d'Investissement 2025

L'année 2025 a vu la réalisation d'un volume important de travaux pour **4 696 950 €** (dépenses d'équipement et dette).

Cette nette hausse par rapport à l'année précédente (1.9M€) s'explique par la stratégie financière pluriannuelle visant à accumuler des excédents de fonctionnement, afin de financer des projets d'envergure sans nouvel emprunt, ni hausse d'impôts.

Ainsi, l'année 2025 a été marquée par des investissements majeurs, comme :

- **Les travaux de restructuration de la rue Louis PASTEUR : 914 522 €.**
- **Les Travaux à l'Espace F. MITTERRAND** avec la rénovation du sol, l'implantation d'un nouveau bar et d'une tribune: **471 654 €.**
- **La rénovation de la Maison de la Vie Écologique (MVE) : 397 316 €.**
- **La rénovation de la rue C. GOUNOD : 262 854 €**
- **La fin du passage aux leds de l'éclairage public : 102 513,60 €**
- **L'entretien des voiries, dont l'intégralité de la rue Leroux : 207 567 €.**
- **Cimetières (Berclau et Billy) avec de nouvelles allées : 60 983 €.**
- **L'acquisition des anciens locaux de l'entreprise PALLEN : 227 455€**
- **La poursuite du plan "1000 arbres en 10 ans" : 10 212€**
- **Des travaux de modernisation du stade : 17 619€**

Les autres dépenses sont notamment constituées de :

- **Le versement d'une première tranche d'une subvention pour la construction de logements sociaux rue Sembat : 120 000€**
- **le remboursement du capital des emprunts : 928 389 €.**

Les recettes d'investissement s'élèvent à environ 3,76 M€ :

Le financement de ces investissements a été assuré principalement par :

- **Le recours aux excédents antérieurs (autofinancement) : 2 703 470 €,** mobilisant les réserves constituées grâce à la bonne gestion des années précédentes.
- **Les subventions d'investissement : 220 416 €,** provenant de divers partenaires institutionnels et notamment la CABBALR (84 315€), l'Etat (122 638€) et le Département (15 000€)

- Le FCTVA (Remboursement TVA) : 159 295 €.
- La Taxe d'Aménagement : 42 243 €.

Conclusion pour l'année 2025 :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	7 969 992 €	10 277 766 €	+ 2 307 774 €
INVESTISSEMENT	4 696 950 €	3 763 390 €	- 933 561 €
TOTAL GÉNÉRAL	12 666 943 €	14 041 156 €	+ 1 374 213 €

L'année 2025 se caractérise par un volume d'investissement exceptionnel (plus du double de 2024), concrétisant les engagements du mandat (Rue Pasteur, MVE, Espace Mitterrand...).

Ces réalisations ont été financées sans recourir à l'emprunt nouveau, grâce à la mobilisation de l'épargne accumulée, préservant ainsi la solvabilité de la Commune pour l'avenir.

2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 : UN BUDGET DE CONTINUITÉ AVANT LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Le budget primitif 2026 est construit sur une hypothèse de prudence liée aux incertitudes sur les recettes et la nécessaire reconduction des moyens nécessaires aux services.

A. Section de Fonctionnement : Prudence et Maîtrise

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient reproduire le niveau de dépense observé en 2025, ajusté d'une inflation prévisionnelle de +1.5% et des éventuelles évolutions signalées par les services municipaux (évolution des effectifs, hausses tarifaires, nouveaux besoins...).

Il convient également d'être attentif aux impacts du budget de l'Etat sur les dépenses et recettes communales. En effet, à ce jour, il n'y a aucune certitude sur son contenu, malgré les informations qui laissent à penser que les collectivités seront significativement mises à contribution pour la résorption des déficits publics.

Ainsi, il serait proposé dans le cadre du budget primitif 2026, des dépenses de l'ordre de :

- | | |
|--|--------------------|
| • Charges à caractère général (011) : | 2 233 753 € |
| • Charges de personnel (012) : | 4 492 375 € |
| • Charges financières (66) : | 204 912 € |
| • Autres charges de gestion (65) : | 940 373 € |

A noter :

- Suite à la réforme des statuts du SIVOM de l'Artois, la contribution communale prise sur le budget sera de 235 889.63€, contre 370 087€ en 2025
- Suite à l'achat des anciens locaux de l'entreprise Pallen, la dépense correspondant aux loyers de ce local d'un montant de 31 325€ en 2025 est supprimée.

Côté Recettes : Compte-tenu des éléments en notre possession tirés du projet de budget de l'Etat, il semble prudent d'escompter une baisse des recettes de fonctionnement pour la Commune en 2026.

- Les impôts et taxes (Chapitre 73) sont estimés à **3 183 350 €**, dans la continuité de 2025.
- La fiscalité locale (chapitre 731) est estimée à 2 800 000€.
- Les dotations (Chapitre 74) sont inscrites avec une grande prudence à **2 887 232 €**, anticipant une baisse inscrite du projet de budget de l'Etat des compensations d'exonération sur les locaux industriels.

B. Section d'Investissement : Finir les engagements, avant la mise en oeuvre des nouveaux projets

Le budget d'investissement 2026 se concentre sur les opérations déjà actées.

- **La Dette (Capital) : 964 243 €.**
- **Fin des projets en cours ou engagés :**
 - **Rénovations de voirie** : Les crédits permettront de solder les opérations sur la rue Pasteur et la rue Gounod (84 296€) et de procéder aux opérations courantes d'entretien
 - **Entretien du patrimoine** : Des enveloppes seront prévues pour le matériel technique, le mobilier scolaire et l'informatique, afin d'assurer le fonctionnement quotidien sans interruption
 - **Fin des travaux de maisons de la vie écocitoyenne et notamment de l'isolation thermique par l'extérieur** : Enveloppe prévisionnelle de 150000€.
 - **Suite de la subvention pour la construction de logements sociaux rue Sembat** : 200 000€
 - **Premiers paiements pour l'achat d'un bâtiment en VEFA à proximité de l'école Jaurès** : 258 300€.

CONCLUSION PERSPECTIVES 2026

Le budget primitif 2026 présenté devrait être un budget technique permettant la continuité du service public et des projets engagés. Il devra être complété par un budget supplémentaire selon le projet de la future équipe municipale.

Fort des résultats définitifs de 2025 qui attestent d'une gestion saine (maîtrise de la masse salariale, baisse de la charge de la dette, excédent confortable), ce budget technique offre à la future assemblée municipale une situation financière assainie et des marges de manœuvre préservées pour l'avenir de Billy-Berclau.

ANNEXES

Engagements pluriannuels envisagés :

Compte-tenu du caractère “technique” du budget primitif envisagé, peu d’opérations présentent, à ce stage, une répartition sur plusieurs exercices budgétaires.

Seule l’acquisition d’un immeuble en VEFA à proximité de l’école Jean Jaurès devrait impacter l’exercice budgétaire 2027 pour un montant provisoire de 479 700€.

Par ailleurs, les études programmées sur la mise en œuvre du décret tertiaire nécessiteront des travaux sur les bâtiments communaux d’ici 2030.

Structure et gestion de la dette :

La Commune a actuellement huit emprunts en cours, qui nécessiteront un remboursement en 2026 de **1 195 499,91 €**, soit **231 256,52 €** en intérêts et **964 243,39 €** en capital.

Aucun emprunt ne fait l’objet de taux variables.

La structure des effectifs :

Les effectifs sont composés en 31 décembre 2025 de 78 fonctionnaires territoriaux et 271 contrats non-titulaires (pause méridienne, renforts temporaires, remplacements...)

Année	Montant Réalisé / Prévu	Évolution (N / N-1)
2022	4 186 113 €	
2023	4 276 209 €	+ 2,15 %
2024	4 295 335 €	+ 0,45 %
2025	4 293 742 €	- 0,04 %